



# VILLENEUVE DE BERG

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

**COMMUNE DE VILLENEUVE DE BERG**

## **PLAN LOCAL D'URBANISME**

**PIECE N° 6.4 : LISTE DES SERVITUDES**

Approuvé par délibération n° 2016 – 0..... du Conseil Municipal le .....

JUILLET 2016

## **LISTE DES SERVITUDES AFFECTANT LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE DE BERG – ARDÈCHE-**

### **SERVITUDES**

Deux servitudes d'utilité publique sont instaurées sur la commune :

**I4** - Canalisations électriques (ouvrages du réseau d'alimentation générale et des réseaux de distribution publique), ancrage, appui, passage, élagage et abattage d'arbres : (ligne 225 Kv Boudeyre-Châteauneuf du Rhône)

Pour tous travaux ou projets de construction (demandes de permis de construire ou de lotir, etc.) à proximité de cet ouvrage, il convient de consulter l'exploitant de l'ouvrage :

Réseau Transport Électricité – EDF Transport SA  
GET (Groupement d'Exploitation Transport) CEVENNES  
19, boulevard Talabot, BP 9, 30006 NIMES Cedex 4

### **AC1** – Servitude relative à la protection de monuments historiques

- La maison d'Olivier de Serres, située Grand'Rue, abrite une statue de la vierge dans une niche de pierre, classées en 1927.
- L'hôtel Barruel, dans la Grand'Rue, a été inscrit aux monuments historiques en 1981.
- L'hôtel du Sénéchal, rue Saint-Louis, inscrit en 1932.
- Une Maison ancienne (XIVe siècle), rue Saint-Luc, inscrite en 1941.
- La Porte dite de l'Hôpital, inscrite en 1941.
- La Gendarmerie (XVIIe siècle), où la rampe en fer forgé et le balcon en fer forgé ont été inscrits en 1931.